

CHARTE D'UTILISATION ET DE MODÉRATION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

	Twitter https://twitter.com/Prefet53
	Facebook https://www.facebook.com/Prefecture.de.la.Mayenne
	Instagram https://www.instagram.com/prefet53

Objectifs des comptes :

Les comptes du préfet de la Mayenne ont pour objectif de diffuser des informations et actualités en lien avec l'action des services de l'État dans le département de la Mayenne. Ils ont également pour but de constituer des espaces d'échanges et d'interactions avec leurs abonnés.

Objectifs de la charte :

La présente charte d'utilisation a été élaborée afin de préciser aux abonnés et aux utilisateurs des comptes listés ci-dessus, les conditions de consultation et d'interaction paisibles et pertinentes de ces comptes.

L'utilisateur, en consultant, en s'abonnant et en interagissant avec les comptes du préfet de la Mayenne accepte sans réserve la présente charte d'utilisation. Il s'engage, lors de chacune de ses visites sur le fil d'actualité du compte, à respecter la présente charte d'utilisation.

Accès aux comptes du préfet de la Mayenne :

L'accès aux comptes du préfet de la Mayenne est libre. Pour y accéder, l'internaute doit s'être inscrit au préalable sur le site concerné, dans le respect des conditions définies par le site pour son fonctionnement.

Suppression des contributions et désinscription :

L'utilisateur peut à tout moment supprimer ses propres contributions, selon les fonctionnalités du site internet du réseau social concerné. À tout moment, l'utilisateur abonné au compte du préfet de la Mayenne peut se désabonner du compte en cliquant sur le bouton «se désabonner».

Droits et devoirs des utilisateurs et abonnés :

En interagissant avec un ou plusieurs comptes du préfet de la Mayenne, les utilisateurs s'engagent à ce que le contenu de leurs contributions respecte les lois et règlements en vigueur, ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs, et ne porte pas atteinte aux droits des personnes.

À ce titre, sont interdites notamment, sans que cette liste soit limitative :

- Les contributions à caractère violent, diffamatoire, injurieux, illicite ou obscène.
- Les contributions incitant à la violence, à la commission d'un délit.
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine.
- Les contributions formulées de manière injurieuse, grossière, vulgaire ou de nature à heurter la sensibilité, notamment des personnes mineures.
- Les contributions portant atteinte au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée.
- Les contributions portant atteinte à la protection des données personnelles d'un tiers.
- Les contributions à des fins publicitaires.

Les utilisateurs s'engagent à respecter les règles suivantes :

- Les contributions doivent respecter la courtoisie nécessaire au bon déroulement des échanges.
- Les contributions doivent utiliser un langage correct et compréhensible.
- Les contributions ne doivent pas présenter de caractère répétitif.
- Les rediffusions des éléments du compte doivent être signalées comme telles. Les rediffusions falsifiées ou partielles faisant endosser au compte une opinion ou une déclaration fautive, erronée ou non exprimée préalablement sur le fil d'actualité du compte, sont interdites.

Réponses et modération :

L'espace d'information et d'échange constitué par le compte concerné est modéré a posteriori dans le but d'une utilisation paisible du compte et pour permettre des échanges constructifs avec les utilisateurs du compte.

En interagissant avec ce compte, les utilisateurs reconnaissent la possibilité pour le modérateur de ce compte de bloquer les utilisateurs dont les contributions ne respecteraient pas les prescriptions de la présente charte d'utilisation, notamment en cas de contributions répétitives et après information de l'utilisateur.

Évolution des comptes :

Les modalités d'accès et d'utilisation des comptes étant régies par la société du réseau social concerné, celles-ci sont susceptibles d'évoluer, ce qui n'empêche pas l'application de la présente charte d'utilisation.